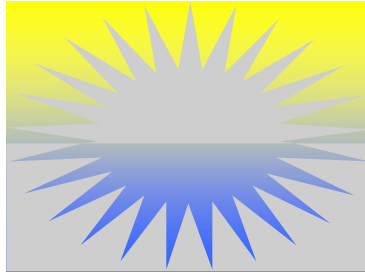


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



DU BRANTÔMOIS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MARDI 10 AVRIL 2007

L'an deux mille sept, le mardi 10 avril, à 20 heures 30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes du Brantômois se sont réunis à la salle du Conseil de Brantôme, sous la présidence de M. Bernard MAZOUAUD.

Nombre de délégués communautaires : 31
Présents : 27
Votants : 27

Date de la convocation : 02 avril 2007

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués communautaires :

Bernard MAZOUAUD, Bernard ANGELI, Mireille AUGÉIX, Annie BARNAGAUD, Gilles BERNEGOUE, Brigitte BIJOU, Gabriel BOUTAUDOU, Jacques BRANDISSOU, Guy BRETHONNET, Michel CHAPEYROUX, Jean-Pierre DELFAUD, Guy DUBOIS, Jean-Pierre DUCROS, Guy Robert DUVERNEUIL, Guy DUVIVIER, Eric FAURE, Gilbert FRANCOIS, Pascal GADEAUD, Paul JACQMIN, Jean-Pierre MARTINET, Pascal MAZOUAUD, Jean-Claude PASSELERGUE, Claude SECHERE, Jean-Pierre SOUSSENGEAS, Pierre-Yves THEAUD, Laurent TRELY, Frédéric VILHES.

Etaient absents (excusés ou remplacés): Anita CATUSSE, Olivier CHABREYROU, Jean-Pierre GARCIA, Didier GRENOUILLET.

Mme Mireille Augeix a été désignée secrétaire de séance.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres communautaires. Il remercie également la présence de Mme Rousseau, Receveur municipal de Brantôme et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du 26 mars 2007
- Vote des comptes de gestion 2006 : CCB – SPANC – CLSH
- Vote des comptes administratifs 2006 : CCB – SPANC – CLSH
- Voirie 2007 : lancement de la procédure
- Chemins PDI PR : désignation du prestataire et mise en place d'une convention.
- Vote des quatre taxes
- Création d'un budget annexe ZAE (M14)

➤ Votes des budgets primitifs : CCB – SPANC – CLSH – PISCINE - ZAE

➤ Lieu du prochain Conseil communautaire

Il informe les délégués que la séance sera enregistrée.

I. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 26 MARS 2007

Le Président demande si des remarques et observations sont à formuler sur ce procès verbal du 26 mars 2007 :

Mme Barnгаud souhaite modifier les phrases suivantes :

p. 1 : « Les communes de Bussac et de St Front d'Alemps sont les moins sollicitées par ce service » par « Des zones blanches demeurent sur les communes de Bussac et St Front d'Alemps »

p.7 : « modalités prisent en compte de la TVA » par « modalités de prise en compte de la TVA »

« Charge le Président d'effectuer les formalités.... et de signer » par « Charge le Président à effectuer les formalités.... et à signer »

Après lecture et prise en compte des modifications demandées, le procès verbal du 26 mars 2007 est approuvé avec 26 voix pour et 1 abstention (M. Vilhès).

II. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2006

1. Approbation du compte de gestion 2006 du budget de la Communauté de communes

Le Conseil communautaire, après avoir écouté le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Adopte le compte de gestion 2006 dressé par Mme le Receveur Municipal, conforme au compte administratif de la Communauté de communes.

2. Approbation du compte de gestion 2006 du budget annexe CLSH

Le Conseil communautaire, après avoir écouté le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Adopte le compte de gestion 2006 dressé par Mme le Receveur Municipal, conforme au compte administratif du CLSH.

3. Approbation du compte de gestion 2006 du budget annexe SPANC

Le Conseil communautaire, après avoir écouté le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Adopte le compte de gestion 2006 dressé par Mme le Receveur Municipal, conforme au compte administratif du SPANC.

III. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2006

1. Compte administratif du budget annexe CLSH

Le Conseil communautaire, après avoir écouté le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Adopte sous la présidence de Monsieur Paul Jacqmin, le compte administratif 2006 ainsi arrêté :

Section de fonctionnement

Dépenses	325 701.10 €
Recettes	435 067.26 €
Excédent de fonctionnement	109 366.16 €
Déficit antérieur reporté	109 363.94 €
Résultat Fonctionnement : Excédent	2.22 €

Section d'investissement

Dépenses	31 802.19 €
Recettes	40 428.30 €
Excédent d'investissement	8 626.11 €
Déficit antérieur reporté	3 789.38 €
Résultat d'investissement : Excédent	4 836.73 €

Décide de reprendre ces résultats dès le vote du Budget Primitif 2007 de la manière suivante :

- la somme de 4 836.73 € au 001 de la section d'investissement
- la somme de 2.22 € au 002 de la section de fonctionnement

2. Compte administratif du budget annexe SPANC

Le Conseil communautaire, après avoir écouté le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Adopte sous la présidence de Monsieur Paul Jacqmin, le compte administratif 2006 ainsi arrêté :

Section de fonctionnement

Dépenses	7 106.60 €
Recettes	33 393.35 €
Résultat Fonctionnement : Excédent	26 286.75 €

Section d'investissement

Dépenses	1 829.88 €
Recettes	283.00 €
Résultat d'investissement : Déficit	1 546.88 €

Mme Rousseau précise que ce service a donné beaucoup de travail, tant au secrétariat de la Cté de communes qu'à celui de la Trésorerie : explications, informations, modifications de la facturation.

Mme Barnagaud souhaiterait l'organisation d'une réunion publique dans chaque commune le plus rapidement possible afin de mieux informer les administrés.

M. Duverneuil suggère également de programmer ces réunions bien avant les contrôles.

M. Bernegoue rappelle que la Communauté de communes a fait le nécessaire concernant les informations de ce service par voie de presse, par affichage et par l'envoi d'un courrier dans chaque foyer. D'autre part, il fait remarquer qu'en général c'est un faible pourcentage de la population (10%) qui participe à ces réunions.

3. Affectation des résultats sur l'année 2007

Suite à la présentation du compte administratif 2006 du budget annexe SPANC laissant apparaître :

- un déficit d'investissement de 1 546.88 €
- un excédent de fonctionnement de 26 286.75 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter :

- la somme de 1 546.88 € au 001 de la section d'investissement
- la somme de 1089.41 € au compte 1068 de la section d'investissement pour apurer le déficit d'investissement
- La somme de 25 197.34 € au 002 de la section de fonctionnement

4. Compte administratif de la Communauté de communes du Brantômois

Le Conseil communautaire, après avoir écouté le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Adopte sous la présidence de Monsieur Paul Jacqmin, le compte administratif 2006 ainsi arrêté :

Section de fonctionnement

Dépenses	552 924.56 €
Recettes	551 864.84 €
Déficit de fonctionnement	1 059.72 €
Excédent antérieur reporté	135 605.38 €
Résultat Fonctionnement : Excédent	134 545.66 €

Section d'investissement

Dépenses	264 893.12 €
Reste à réaliser	7 022.84 €
Recettes	277 948.45 €
Excédent d'investissement	13 055.33 €
Déficit antérieur reporté	27 998.20 €
Résultat d'investissement : Déficit	14 942.87 €
Reste à réaliser en dépenses	7 022.84 €
Résultat réel d'investissement : Déficit	21 965.71 €

5. Affectation des résultats sur l'année 2007

Suite à la présentation du compte administratif 2006 du budget de la Communauté de communes laissant apparaître :

- un déficit d'investissement de 14 942.87 €
- un excédent de fonctionnement de 134 545.66 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter :

- la somme de 14 942.87 € au 001 de la section d'investissement
- la somme de 14 942.87 € au compte 1068 de la section d'investissement pour apurer le déficit d'investissement
- La somme de 119 602.79 € au 002 de la section de fonctionnement

Au niveau du versement de la CAF (contrat Enfance et Temps Libres), M. Brandissou souhaiterait pouvoir différencier le montant du CLSH de celui du Centre Socio-Culturel.

Le Président rappelle que certaines activités en faveur de la jeunesse sont programmées par les deux entités (CLSH et Centre Social) et retracées dans un document commun «contrat Temps Libres».

La CAF participe à hauteur de 62.5% sur la totalité du contrat « temps libres » en fonction de différents critères d'éligibilité.

Le Président précise que de ce fait il est très difficile de différencier les montants alloués à chaque structure.

IV. VOIRIE 2007 : LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Le Président rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 26 mars 2007, le Conseil communautaire a approuvé la réalisation des travaux sur les voies suivantes :

Commune	Voie	Distance ml
Biras	VC 301 du carrefour de Bourliou à la limite de Bussac	2450
Bussac	VC 12 de la RD 2 à la limite de la Chapelle Gonaguet	2252
Brantôme	VC 5	3140
Valeuil	VC 201 de la RD 78 à la limite avec Bourdeilles	2155
Bourdeilles	VC201 de la limite de Valeuil au carrefour avec la VC7	583
Saint Front d'Alemps	VC 2 du RD 3 à la limite de St Pierre de Cole	1514
Sencenac Puy de Fourches	VC 4 du carrefour avec la VC 1 jusqu'au bourg de Sencenac	1 790

Il précise qu'un devis estimatif, présenté par les services de la DDE, s'élève à 340 993.15 € HT soit 407 827.81 € TTC.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Approuve le devis estimatif établi par les services de la DDE qui s'élève à 340 993.15 € HT,

Charge le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires conformément à la procédure des Marchés publics,

Autorise le Président à signer le marché lié à cette opération, y compris les avenants n'ayant pas une incidence financière supérieure à 5% et toutes les pièces s'y rapportant.

V. CHEMINS PDI PR : CHOIX DU PRESTATAIRE ET MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION

Considérant que le montant du marché de prestations de services évalué est inférieur à 210 000 €HT,

Monsieur Brethonnet, Président de la commission, présente le procès-verbal de l'analyse des 3 offres reçues. Vu les critères énoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence, paru dans le journal Sud Ouest des 22 et 28 mars 2007, et l'analyse effectuée par les commissions d'appel d'offres et Chemins de randonnées PDI PR, réunies le mardi 10 avril 2007, il informe que l'Association ALAIJE a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Il explique à l'Assemblée qu'une convention va être mise en place pour une durée de deux ans et énumère le contenu du document concernant l'entretien des chemins PDI PR.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Approuve le choix du prestataire : l'Association ALAIJE,

Autorise le Président à signer une convention pour une durée de deux ans,

Charge le Président à faire, dire, et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

VI. ZAE : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE

Le Président rappelle que lors du Conseil Communautaire du 26 mars 2007, l'assemblée a approuvé le plan de financement du projet des zones d'activités économiques.

Il propose en conséquence de créer un budget annexe M14 assujetti à la TVA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Approuve la création d'un budget annexe en M14,

Charge le Président à effectuer les formalités nécessaires et à signer tous les documents en résultant.

VII. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF CLSH 2007

Le Président donne la parole à Mme Barnagaud, Présidente de la Commission Enfance-Jeunesse et Sport, qui énonce les propositions budgétaires chapitre par chapitre pour l'année 2007 :

Section de fonctionnement

Dépenses : 370 158.22 €

Recettes : 370 158.22 €

Section d'investissement

Dépenses : 15 433.06 €

Recettes : 15 433.06 €

La répartition des charges du personnel administratif est de 71 % pour le budget présenté.

Le Président met au vote le budget primitif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

Vote le budget primitif 2007 selon les propositions énoncées ci-dessus

Approuve la répartition des charges du personnel administratif établie ci-dessus.

M. Duvivier quitte la séance pour des raisons personnelles après s'en être excusé auprès du Président en début de réunion.

VIII. APPROBATION DU BUDGET ANNEXE PISCINE 2007

Mme Barnagaud énonce les propositions budgétaires chapitre par chapitre pour l'année 2007 :

Section de fonctionnement

Dépenses : 54 576.00 €

Recettes : 54 576.00 €

Section d'investissement

Dépenses : 2 150.00 €

Recettes : 2 150.00 €

La répartition des charges du personnel administratif est de 6 % pour le budget présenté.

Le Président met au vote le budget primitif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, avec 22 voix pour et 4 abstentions (M. Bernegoue, M. Brandissou, M. Dubois, M. Martinet) :

Vote le budget primitif 2007 selon les propositions énoncées ci-dessus

Approuve la répartition des charges du personnel administratif établie ci-dessus.

M. Bernegoue prend la parole pour rappeler que, lors de la création de la Cté de communes, la compétence piscine de Bourdeilles avait un véritable intérêt communautaire pour les usagers du secteur.

Depuis, deux projets importants sont en cours de réalisation sur Champcevinel et Nontron. D'ailleurs, le Conseil communautaire avait émis un avis favorable sur sa participation financière en faveur du complexe aquatique de Nontron.

Enfin, il précise que le déficit annoncé de 29 900 € pour la piscine de Bourdeilles représente 230 voyages pour amener les enfants scolarisés à Nontron et de ce fait, remet en cause la continuité d'exploitation de la piscine de Bourdeilles. Au vu de ces éléments, il est défavorable au budget annexe de la piscine.

M. Brandissou approuve les propos de M. Bernegoue. Il regrette que cette compétence n'ait pas fait l'objet d'une étude plus approfondie. En conséquence, le vote du budget lui semble difficile car peu clair avec un « tir croisé financier » entre la Cté de communes et la commune de Bourdeilles.

Le Président rappelle que la Cté de communes avait seulement pris un avis de principe. Il précise que le montant de la participation serait de 4.40 €/ habitant aujourd'hui, mais que compte tenu de la reprise de la compétence piscine de Bourdeilles, le Conseil communautaire devra reconsidérer sa participation ultérieurement.

M. Angéli comprend les arguments énoncés, mais il tient à préciser que le surcoût du déficit résulte de la mise en conformité du fonctionnement de la piscine.

Il rappelle que c'est une chance pour notre Communauté de communes d'avoir cette structure qui attire du monde et qui profite aux communes avoisinantes.

M. Séchère regrette ce nouveau débat.

M. P. Mazouaud prend la parole pour dire que la piscine doit être maintenue en 2007 et qu'au vu des résultats, le débat pourra être repris avec d'éventuelles propositions nouvelles pour l'avenir.

IX. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF SPANC 2007

Le Président énonce à l'Assemblée les propositions budgétaires chapitre par chapitre pour l'année 2007 :

Section de fonctionnement

Dépenses :	60 802.34 €
Recettes :	60 802.34 €

Section d'investissement

Dépenses :	1 546.88 €
Recettes :	1 546.88 €

Répartition des charges :

Charge de Personnel :

98% Budget M14 (budget principal) 2% Budget M49

Charge de fonctionnement :

Frais télécommunication : 95% Budget M14 (budget principal) 5% Budget M49

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vote le budget primitif 2007 selon les propositions énoncées ci-dessus

Approuve la répartition des charges selon la présentation faite ci-dessus.

X. VOTE DES QUATRE TAXES

Au vu de la mise en place des nouvelles compétences à partir de l'année 2007 et des dépenses qui en découlent, le Président propose d'augmenter de 5% les quatre taxes pour l'année 2007 comme suit :

<i>Taux d'imposition de 2006</i>		<i>Proposition des taux d'imposition de 2007</i>	
Taxe d'habitation	: 1.48 %	Taxe d'habitation	: 1.59 %
Taxe foncière (bâti)	: 3.28 %	Taxe foncière (bâti)	: 3.52 %
Taxe foncière (non bâti):	12.34 %	Taxe foncière (non bâti):	13.23 %
Taxe professionnelle	: 2.30 %	Taxe professionnelle	: 2.30 %

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 23 voix pour, 1 voix contre (M. Brandissou), et 2 abstentions (M. Dubois, M. Martinet) :

Fixe les taux des quatre taxes directes locales selon la proposition énoncée ci-dessus pour l'année 2007.

XI. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA CTE DE COMMUNES DU BRANTOMOIS

Le Président énonce à l'Assemblée les propositions budgétaires chapitre par chapitre pour l'année 2007 :

Section de fonctionnement

Dépenses :	666 954.79 €
Recettes :	666 954.79 €

Section d'investissement

Dépenses :	501 891.16 €
Recettes :	501 891.16 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 23 voix et 3 contre (M. Brandissou, M. Dubois, M. Martinet) :

Vote le budget primitif 2007 selon les propositions énoncées ci-dessus.

Mme Rousseau, en accord avec le Président, demande que la Cte de communes prévoit des amortissements sur le budget primitif 2008. Une note du Président à M. le Préfet le précisera.

M. Martinet souhaiterait que soit inscrit dans le budget principal la construction d'un bâtiment administratif pour la Communauté de communes.

M. Mazouaud informe les membres qu'au vu des nouvelles compétences et de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, il n'est pas envisageable pour l'année 2007 de prévoir ce projet.

XII. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président informe l'Assemblée que la prochaine réunion du Conseil communautaire se tiendra à Brantôme pour le vote du budget annexe ZAE.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Donne un avis favorable à cette proposition.

Les questions de l'ordre du jour étant épuisées, la séance a été levée à 23 heures 15.

Président,

La secrétaire,